

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2007 – 19		
Date : 06/11/07	Objet : Projet d'aménagement des carrières du Merle sur la commune de Saint Avold	Vote : Défavorable à l'unanimité

L'avis du CSRPN de Lorraine ayant été sollicité par le Conseil Régional de Lorraine sur ce projet d'aménagement de carrière,

Considérant que ce secteur abrite des populations de plusieurs espèces très rares et protégées au niveau national, pour certaines menacées d'extinction en France telles que le Pélobate brun, le Crapaud vert, le Crapaud calamite, le Hibou Grand-duc, la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu,

Considérant que ce site avait reçu en janvier 2006 un avis très favorable à son inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique, Floristique et Ecologique,

Le CSRPN rappelle que le site présente un intérêt exceptionnel pour la conservation d'un certain nombre d'éléments très rares et menacés de la biodiversité française.

Le CSRPN recommande en conséquence que des mesures fortes de conservation soient mises en œuvre sans tarder sur ce site dans le cadre du plan de restauration national en cours d'élaboration pour le Pélobate brun et le Crapaud vert,

Le CSRPN estime que le projet actuel d'aménagement présenté par l'EPFL présente de nombreuses imprécisions et ne prend pas suffisamment en compte l'impératif de conservation du patrimoine biologique exceptionnel du site auquel tout projet d'aménagement du site devra être assujéti.

Le CSRPN donne donc un avis défavorable à ce projet.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

